

NOGARUN Course Nature

Règlement 2025 Course et Randonnée

Organisation : L'Association Nogarolienne Des Parents d'Elèves, organise le Jeudi 29 Mai 2025 une course à pied et une randonnée ouvertes à toutes et tous. Les parcours de 7 et 12kms sont communs aux 2 épreuves. Le parcours de 21kms est réservé à la course à pied.

Epreuves : Deux types d'épreuves : la course à pied et la randonnée. Le départ et l'arrivée se feront dans l'enceinte du stade de rugby de Nogaro.

Les horaires de départ seront les suivants :

- *9h20 : Randonnée.
- *10h : Départ 7kms.
- *10h : Départ 12kms.
- *10h : Départ 21kms.
- *12h30 : Course des enfants (jusqu'à 12 ans révolus).

Marche : Elle n'est pas chronométrée et ne nécessite pas de certificat médical.

Course : Un justificatif PPS ou un certificat médical de moins d'un an de non-contre-indication à la pratique de la course à pied sera obligatoirement à présenter au retrait du dossard au plus tard. La licence d'athlétisme en cours de validité est aussi recevable.

Inscriptions : Le nombre total d'inscriptions est limité à 300 participants et peut se faire soit sur internet sur le site FINISHERS.COM , soit au matin de la course accompagné du règlement par chèque ou en espèces et du PPS ou du certificat médical (pour la course), à partir de 8h15 à proximité du départ au niveau de la buvette du stade de rugby.

Tarifs :

Course des enfants : *gratuit → chaque enfant recevra une récompense.

Courses : *7kms : 12€ sur place (8€ en inscription anticipée sur internet).
 *12kms : 14€ sur place (10€ en inscription anticipée sur internet).
 *21kms : 22€ sur place (18€ en inscription anticipée sur internet).

Randonnée : *5€ sur place.

Buvette et Restauration sur place.

Temps Maximum autorisé et Barrières horaires : Afin de ne pas mobiliser au-delà d'une certaine heure les bénévoles, est considéré comme encore « en course » le participant réalisant la portion du parcours dans le temps maximal imparti. Les barrières horaires sont les suivantes :

- Course 11kms : arrivées au km 11 comptabilisées jusqu'à 11h45.
- Course 21kms :
 - *passage au km 8.5 comptabilisé jusqu'à 11h10.
 - *passage au km 15.4 comptabilisé jusqu'à 12h00.
 - *arrivées au km 21 comptabilisées jusqu'à 12h30.

Retrait des dossards : Le Jeudi 29 Mai 2025 à partir de 8h15 au stand d'inscription. Les retraits des dossards pourront s'effectuer jusqu'à 15 minutes avant le départ de la course. Le port du dossard est obligatoire sur la poitrine et ne peut en aucune manière que ce soit être modifié, réduit de taille, partiellement visible. Le coureur n'observant pas cette règle sera disqualifié.

Matériel Obligatoire : Tout participant à la Randonnée ou à la Marche devra être équipé d'un gobelet personnel lui permettant de pouvoir accéder aux divers postes de ravitaillement.

Sécurité : Respecter le code de la route (traversée des routes) et l'environnement. Les participants s'engagent sous leur responsabilité et par leur inscription à respecter le règlement de l'épreuve. Une personne véhiculée fermera chaque course. Un médecin sera présent en complément de la sécurité civile. Les zones de danger notoire seront signalées et encadrées par l'organisation.

Mesures Sanitaires : Afin d'assurer la sécurité sanitaire des participants, des mesures strictes seront mises en place par l'Organisation. Ces mesures, découlant directement des autorités compétentes, seront celles en vigueur à la date de l'événement et seront à respecter scrupuleusement sous peine de sanctions.

Assurances : Cette manifestation est couverte par les organisateurs par une police d'assurance souscrite auprès de la SMACL. Chaque participant doit s'assurer personnellement pour les risques subis ou causés et doit pouvoir justifier d'une assurance Responsabilité Civile la garantissant pour tout accident envers un tiers. Les

licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les blessures, accidents, voire décès, des concurrentes lors de leur participation à l'épreuve ou lors de leurs entraînements sportifs sont de leur entière responsabilité. La responsabilité des organisateurs ne pourrait être engagée d'aucune manière dans de tels accidents, ni supposée induite par l'utilisation des informations, conseils ou services proposés par les organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires.

Annulation : L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de catastrophe naturelle (intempéries, ...) ou de toute autres circonstance (pluie, vent) pouvant rendre la tenue de la manifestation dangereuse.

Assistance médicale : Une assistance médicale de proximité sera assurée par une équipe de personnes compétentes dans les domaines du secours. Tout coureur autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Responsabilité : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive. En cas de non-respect des recommandations de l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident.

Acceptation du règlement : L'inscription vaut acceptation du présent règlement. Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification.